



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**SÉANCE DU 1 MARS 2023**

**DELIBERATION n° 2023-03-023 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 23/02/2023**

L'an deux mille vingt trois, le un mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes de Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents : 52**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Dominique BERNESCUT (*suppléant de Pierre-Jean MARTINET*), Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Rachel VAUNA (*suppléante de François TOSI*), Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

**Absents : 18**

Patrick MERCIER, Michel MASSIAS, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT, Patrick JARJANETTE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 7**

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Denis SIRDEY pouvoir à Gabi HOPER, Monique JULIEN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON

-----  
Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance  
-----

**ENFANCE, PETITE ENFANCE  
 GRANDIR EN MILIEU RURAL 2023 : REVERSEMENT AUX  
 DE LA MSA VENANT COMPENSER LA FIN DE LA PRESTATION DE SERVICE  
 ENFANCE JEUNESSE (PSEJ)**

Sur proposition de Monsieur Laurent de LAUNAY, Vice-Président en charge de la petite enfance et à l'enfance, et de Monsieur Thierry MARTY, Vice-président en charge de la jeunesse, l'insertion, l'attractivité du monde étudiant et à la démocratie participative ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 20 février 2023,

Considérant que l'évolution de la politique de contractualisation de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) conduit à l'arrêt progressif des financements au titre de Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ), adossée au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Celui-ci déterminait les modalités de financement entre collectivités, CAF et MSA.-

Considérant que la MSA accompagne l'arrêt de cette PSEJ par une subvention exceptionnelle dégressive qui prend fin en 2023. Pour cette dernière année, cette aide est de 35 % de la PSEJ.

Considérant que les structures communautaires sont impactées, tout comme les activités périscolaires des communes d'Abzac, Saint Médard de Guizières, Coutras, Saint Seurin sur l'Isle, Guîtres, Saint Denis de Pile et Libourne.

Il est précisé que ces financements MSA sont versés à La Cali, laquelle procède au reversement à chaque commune, conformément au CEJ.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- procéder au titre de l'exercice 2023 aux reversements des aides de la MSA selon le détail ci-dessous :

COMMUNES BENEFICIAIRES AU TITRE DU CEJ	AIDES MSA « GRANDIR EN MILIEU RURAL 2023 » A REVERSER AUX COMMUNES
ABZAC (Activités périscolaires et centre de loisirs rétrocédé)	602.91 €
SAINT MEDARD (Activités périscolaires)	428.99 €
COUTRAS (Activités périscolaires)	698.53 €
SAINT SEURIN SUR L'ISLE (Activités périscolaires)	261.04 €
GUITRES (Activités périscolaires)	179.48 €
SAINT DENIS DE PILE (Activités périscolaires)	267.22 €
LIBOURNE (Activités périscolaires et ludothèque rétrocédée)	201.16 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 639.33 €</b>

- signer tous documents administratifs et comptables afférents à la présente délibération.

*Imputation comptable : service gestionnaire COOR 0 / article 657641*

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

09 mars 2023

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
et par délégation  
Philippe BUISSON,  
Président de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais,  
Président de séance



Jacques LEGRAND,  
1<sup>er</sup> Vice-président,  
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20230301-2023\_03\_023-DE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**SÉANCE DU 1 MARS 2023**

**DELIBERATION n° 2023-03-024 – 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 23/02/2023**

L'an deux mille vingt trois, le un mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes de Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Dominique BERNESCUT (*suppléant de Pierre-Jean MARTINET*), Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Rachel VAUNA (*suppléante de François TOSI*), Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

**Absents :**

Patrick MERCIER, Michel MASSIAS, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT, Patrick JARJANETTE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Denis SIRDEY pouvoir à Gabi HOPER, Monique JULIEN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON

-----  
Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance  
-----

# ENFANCE, PETITE ENFANCE CRÈCHES COMMUNAUTAIRES : TARIFS 2023

Envoyé en préfecture le 08/03/2023  
Reçu en préfecture le 08/03/2023  
Publié le  
ID : 033-200070092-20230301-2023\_03\_024-DE

Sur proposition de Monsieur Laurent de LAUNAY, Vice-président en charge de la petite-enfance et de l'enfance,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 20 février 2023,

Considérant que la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) et la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) déterminent la tarification applicable aux établissements d'accueil du jeune enfant.

Considérant que les montants de ressources plafond et plancher, ainsi que le taux d'effort peuvent évoluer chaque année. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, seul le montant des ressources plancher a été actualisé, à hauteur de 754.16 €.

Considérant que l'application de cette réglementation permet à La Cali de bénéficier de financement via la Prestation de Service Unique (PSU) pour les crèches des Girondins, de Peidenis, des Canailles et Fonneuve et la crèche familiale.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- maintenir la participation des familles pour l'accueil des jeunes enfants dans les établissements communautaires susvisés par l'application du taux d'effort et du plafond de ressources fixés par la CNAF ;
- appliquer la revalorisation des ressources plancher retenues par la CNAF avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

09 mars 2023

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
et par délégation  
Philippe BUISSON,  
Président de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais,  
Président de séance



Jacques LEGRAND,  
1<sup>er</sup> Vice-président,  
Secrétaire de séance